

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 13 FÉVRIER 2024 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2024

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2024

4.3 Dépôt de la résolution adoptée par le comité de démolition concernant la résidence sise au 6009, route de Fossambault

4.4 Autorisation de paiement / Remise d'un montant de 18 420,13 \$ de la garantie bancaire / Développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 (rue des Matelots) / Excavation ETR inc.

4.5 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

4.6 Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

4.7 Affectation d'une somme provenant du fonds de parcs et terrains de jeux

4.8 Affectation d'une somme provenant du fonds de roulement

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Avis de motion / Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

5.3 Dépôt du projet de Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

- 5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues
- 5.8 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 5.9 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 – 2024
- 5.10 Autorisation de signature / Renouvellement du bail au Pavillon des loisirs / Corporation nautique de Fossambault (CNF)
- 5.11 Approbation des commentaires du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement / Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- 5.12 Adoption du Plan stratégique Fossambault 2050 « L'environnement est dans notre nature... »
- 5.13 Demande d'aide financière / Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine
- 5.14 Embauche d'un technicien en urbanisme temporaire
- 6. PARTIE INFORMATIVE**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. AFFAIRES DIVERSES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-02-2024

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

12-02-2024

- 2. PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. CORRESPONDANCE**
- 3.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2024**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de janvier 2024 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2024

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 janvier 2024 et les invite à le consulter.

13-02-2024

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2024

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2024 totalisant 630 792,27 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2024 totalisant une somme de 630 792,27 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

4.3 Dépôt de la résolution adoptée par le comité de démolition concernant la résidence sise au 6009, route de Fossambault

Le comité de démolition dépose au conseil municipal, à des fins d'information, la résolution adoptée par celui-ci lors de la séance tenue le 6 février 2024, concernant la résidence sise au 6009, route de Fossambault (document en annexe).

Toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du comité de démolition, demander au conseil municipal de réviser ladite décision, soit par courriel à l'adresse suivante jarsenault@fossambault.com ou à l'hôtel de ville situé au 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec), G3N 0K2, à l'attention du greffier.

Le conseil municipal peut, de son propre chef, dans les 30 jours d'une décision du comité de démolition qui autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

Tout membre du conseil municipal, y compris un membre du comité de démolition, peut siéger au conseil municipal pour réviser une décision du comité de démolition.

14-02-2024

4.4 Autorisation de paiement / Remise d'un montant de 18 420,13 \$ de la garantie bancaire / Développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 (rue des Matelots) / Excavation ETR inc.

ATTENDU la correspondance, reçue en date du 5 février 2024, de la firme Génio Experts-conseils recommandant le paiement d'un montant de 18 420,13 \$ de la garantie bancaire à l'entrepreneur du développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 (rue des Matelots), soit Excavation ETR inc. (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'un montant de 18 420,13 \$ de la garantie bancaire à l'entrepreneur du développement domiciliaire sur la rue des Dériveurs phase 1 (rue des Matelots), soit Excavation ETR inc.

15-02-2024

4.5 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus affecté ont été réalisées au cours de l'année 2023, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus affecté, des dépenses effectuées au cours de l'année 2023 pour un montant total de 47 175,98 \$, plus les taxes applicables :

QUE toute dépense excédant le surplus affecté soit prise dans le surplus non affecté.

# FACTURES	FOURNISSEURS	MONTANTS AVANT TAXES
STD51854	PG solutions inc.	3 198,01 \$
CESA53016	PG solutions inc.	492,00 \$
STD52551	PG solutions inc.	1 080,01 \$
STD53275	PG solutions inc.	540,00 \$
I6540798	Franklin empire	18 062,27 \$
I6660087	Franklin empire	622,40 \$
I6713027	Franklin empire	1 258,25 \$
3254	Newtec électricité inc.	1 173,07 \$
48728	Groupe Têtu inc.	5 035,00 \$
IC28952	Addénergie technologie	5 714,97 \$
2310	Groupe Tanguay et associés	10 000,00 \$
	Total	47 175,98 \$

16-02-2024

4.6 Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus non affecté ont été réalisées au cours de l'année 2023, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus non affecté, des dépenses effectuées au cours de l'année 2023 pour un montant total de 83 495,40 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURES	FOURNISSEURS	MONTANTS AVANT TAXES
3464	Newtec électricité inc.	18 914,00 \$
29801	Référence solutions inc.	236,25 \$
29856	Référence solutions inc.	1 995,00 \$
29913	Référence solutions inc.	472,50 \$
35970	Équation groupe conseil inc.	6 822,50 \$
F0083452	Référence système inc.	14 489,45 \$
83866	Cégep de Rivière-du-Loup (Llio)	25 413,45 \$
132176	Tremblay Bois avocats	2 003,35 \$
132178	Tremblay Bois avocats	1 397,25 \$
132179	Tremblay Bois avocats	650,00 \$
173573	Union des municipalités du Québec	3 346,20 \$
173574	Union des municipalités du Québec	2 839,20 \$
1012	Chantal Émond	4 916,25 \$
	Total	83 495,40 \$

17-02-2024

4.7 Affectation d'une somme provenant du fonds de parcs et terrains de jeux

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au fonds de parcs et terrains de jeux ont été réalisées au cours de l'année 2023, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
 APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter au fonds de parcs et terrains de jeux des dépenses effectuées au cours de l'année 2023 pour un montant total de 14 290,09 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURES	FOURNISSEURS	MONTANTS AVANT TAXES
8556430	Deschênes & Fils ltée	166,75 \$
33380	Béton sur mesure inc.	726,00 \$
1327	Teramco inc.	11 650,50 \$
199-23	SL pro construction	400,00 \$
5851071	Deschênes & Fils ltée	504,50 \$
8581117	Deschênes & Fils ltée	231,60 \$
FC01319385	La coop Novago	188,94 \$
115302	Carl Lambert	421,80 \$
	Total	14 290,09 \$

18-02-2024

4.8 Affectation d'une somme provenant du fonds de roulement

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au fonds de roulement ont été réalisées au cours de l'année 2023, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter au fonds de roulement des dépenses effectuées au cours de l'année 2023 pour un montant total de 66 385,78 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURES	FOURNISSEURS	MONTANTS AVANT TAXES
2000418794	Structube	2 457,00 \$
5701	Chaises et tables internationales	1 540,00 \$
8532760	Deschênes & Fils ltée	1 613,44 \$
FT01-23-00109	For-Trem inc.	8 359,00 \$
8556607	Deschênes & Fils ltée	(109,25) \$
Fac/2023/0062	Grandchamp structure design	3 700,00 \$
Fac/2023/0077	Grandchamp structure design	3 700,00 \$
106764	Nordik lourd inc.	450,00 \$
1247	Larivière aux Pommes Design	4 250,00 \$
390969	Grenier Chevrolet Buick	3 153,97 \$
896256	Aim Recycling	435,44 \$
CAN-291274	Batteries du Québec	455,95 \$
5352-283962	Pièces d'auto Sainte-Catherine	252,71 \$
13397	Domaine de la Rivière-aux-Pins	17 500,00 \$
3534	Plomberie R. Bernard inc.	4 340,00 \$
17000	Honco Bâtiments	4 487,52 \$
32	Structor inc.	9 800,00 \$
	Total	66 385.78 \$

5. AFFAIRES COURANTES

19-02-2024

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 1^{er} février 2024;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

5.2 Avis de motion / Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

Le conseiller Marcel Gaumont donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217.

5.3 Dépôt du projet de Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217

Le conseiller Marcel Gaumont dépose le projet de Règlement numéro 12460-2024 décrétant un emprunt maximal de 452 853 \$ pour la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la construction d'un entrepôt au Service des travaux publics, lot 4 742 217. Il s'adresse à l'ensemble de la population.

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Le conseiller Marcel Gaumont donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

5.5 Dépôt du projet de Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales

Le conseiller Marcel Gaumont dépose le projet de Règlement numéro 12470-2024 concernant la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement vise la création d'une réserve financière pour défrayer les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

5.6 Avis de motion / Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

La conseillère Myriam Deroy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

5.7 Dépôt du projet de Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

La conseillère Myriam Deroy dépose le projet de Règlement numéro 12480-2024 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement vise la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

20-02-2024

5.8 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE la Municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU QUE la Municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur (document en annexe);

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

21-02-2024

5.9 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 – 2024

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 (document en annexe);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019 – 2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version numéro quatre (4) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (documents en annexe);

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro quatre (4) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

22-02-2024

5.10 Autorisation de signature / Renouvellement du bail au Pavillon des loisirs / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Pavillon des loisirs pour l'avoir acquis de la Corporation nautique de Fossambault (CNF) le 1^{er} août 2008;

ATTENDU l'entente accordant à la CNF une utilisation prioritaire du Pavillon des loisirs;

ATTENDU QUE la CNF s'engage à entretenir et à maintenir les lieux loués en bon état;

ATTENDU QUE la Ville désire renouveler le bail avec la CNF en rapport avec les lieux loués pour la période d'opération du camp de jour estival (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le renouvellement du bail avec la Corporation nautique de Fossambault, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE le bail soit consenti pour un terme de cinq (5) ans, soit du 21 août 2023 au 20 août 2028.

23-02-2024

5.11 Approbation des commentaires du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement / Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

ATTENDU QUE la CMQ a adopté son Premier projet de PMADR et consulte actuellement ses partenaires et composantes conformément à l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement a préparé ses commentaires à ce sujet (document en annexe);

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec les commentaires soumis par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les commentaires soumis à la MRC de La Jacques-Cartier (CMQ) par le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant le Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR).

24-02-2024

5.12 Adoption du Plan stratégique Fossambault 2050 « L'environnement est dans notre nature... »

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a réalisé, en partenariat avec la firme Llio, (*Le laboratoire en innovation ouverte*), le nouveau Plan stratégique Fossambault 2050 « L'environnement est dans notre nature... »;

ATTENDU l'implication des citoyens lors de nombreuses séances de travail;

ATTENDU l'engagement des citoyens à l'intérieur des comités d'actions ciblées (CAC);

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des enjeux soumis par la population et qu'elle désire mettre en place les meilleures actions possibles pour réaliser cette vision collective;

ATTENDU QUE la Ville vise comme priorité absolue la santé du lac Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac fait également sienne la lutte aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Plan stratégique Fossambault 2050 « L'environnement est dans notre nature... ».

25-02-2024

5.13 Demande d'aide financière / Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire procéder à une demande d'aide financière globale dans le cadre d'un programme d'aide financière de Desjardins, et ce, pour les activités prévues au cours de l'année 2024, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à une demande d'aide financière globale dans le cadre d'un programme d'aide financière de Desjardins, et ce, pour les activités prévues au cours de l'année 2024, à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine;

- Semaine de relâche
- Journée de l'arbre
- Fête des voisins
- Soirées cinéma en plein air
- Festi-splash
- Grande journée des petits entrepreneurs
- 75^e anniversaire de la ville

QUE la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, madame Stéphanie Langlois, soit autorisée à signer tout document à cet effet.

26-02-2024

5.14 Embauche d'un technicien en urbanisme temporaire

ATTENDU les besoins de la Ville au poste de technicien en urbanisme temporaire en raison du départ de monsieur César Gonzalez;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'embauche de monsieur Jérôme Mortier à titre de technicien en urbanisme temporaire, et ce, à compter du 11 mars 2024 pour une période approximative de 34 semaines. Le salaire est fixé à l'échelon 5 de la catégorie d'emploi de technicienne en administration, secrétaire de direction et technicienne en loisirs.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} mars prochain.

6.2 Comptes de taxes

Les comptes de taxes municipales ont été postés le 29 janvier 2024. La date du premier versement est le 1^{er} mars 2024. Il est aussi possible de les consulter en ligne par l'entremise du site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com et de cliquer sur DOSSIER CITOYEN. Il est aussi possible de le recevoir par courrier électronique.

6.3 Plan stratégique

La publication du Plan stratégique sera bientôt disponible.

6.4 Code d'éthique

Un code d'éthique pour les propriétaires d'embarcation sera adopté lors de la prochaine séance du conseil. Il sera basé sur le guide des bonnes pratiques de L'APPELSJ qui avait été déposé à la Ville et sur les discussions qui auront lieu avec les villes riveraines.

6.5 Programmation de la semaine de relâche

La programmation de la semaine de relâche sera disponible bientôt. Elle paraîtra sur le site Internet de la Ville et sera aussi publiée dans la prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets ».

6.6 75^e anniversaire de la ville

Des activités pour souligner le 75^e anniversaire de la ville seront organisées en collaboration, entre autres, de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac. Il aura aussi des pages consacrées à l'histoire de Fossambault-sur-le-Lac dans les prochaines éditions du journal « L'Entre-Guillemets ».

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 38, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 38.

27-02-2024

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 38.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA